



Fermeture administrative

Par **princesseminnie**, le 17/02/2024 à 10:06

Bonjour

en date du 5 octobre j ai eu l'inspection du travail le matin .
mon employé qui devait commencer l'après midi était présent pour la signature de son contrat.
l'inspection a donc dressé un pv pour travail dissimulé . Ce qui n'est pas le cas .
hier j'ai un inspecteur qui s'étonne de l'ouverture de mon commerce ayant une fermeture administrative à mon encontre .

étant étonné il appelle son collègue qui lui dit je la fermeture ne m'a pas encore été avisé .

est il normal que je n'ai été informé de rien . N'avoir été convoqué nulle part pour me défendre . Je trouve le délai un peu tôt pour une telle démarches .

si quelqu'un pouvez m'informer des d'alise entre le contrôle et la décision .

et quels sont mes recours vers qui me tourner sachant que je n'ai en ma possession d'une telle décision .

bien cordialement et merci de vos retours